

Le 24 mai 2017

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 35 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 29 Mai 2017 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A/ Approbation des comptes rendus N° 32 du 3 Avril 2017, N°33 du 10 Avril 2017 et N° 34 du 24 Avril 2017

B / Délibérations

1-Projet « Construction nouvelle école »

Suite au vote du budget communal 2017, l'inscription du projet prévisionnel « Construction d'une nouvelle école ». est à approuver. Une autorisation est également demandée afin de permettre à Monsieur le Maire de réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt d'environ 200 000 € pour le financement des travaux et de 240 000 € pour un prêt relais TVA, de solliciter les subventions et de lancer les appels d'offres publics. Monsieur le Maire précise que ce projet est conditionné à l'obtention des prêts bancaires et des subventions.

Plan de financement prévisionnel projet « construction nouvelle école »

DESIGNATION	MONTANT en Euros
Budget total TTC du projet (estimation)	1 473 990.45
FCTVA	241 793.38
Budget total TTC du projet restant à financer	1 232 197.10
Dotation territoriale 2018	150 000.00
Subvention DETR	400 000.00
Vente bâtiment de l'école (estimation)	220 000.00
Vente d'une partie du terrain de l'école (estimation)	220 000.00
Restant à la charge de la municipalité (emprunt)	242 197.10

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver l'inscription du projet « Construction d'une nouvelle école » au budget 2017 et son plan de financement, autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 200 000 € environs pour le financement des travaux et un prêt relais de 240 000€ environs. Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la mise en vente du bâtiment et une partie du terrain de l'école lorsque la nouvelle sera construite et signer les documents relatifs, ainsi que de solliciter les subventions et de lancer les appels d'offres publics.

2- Projet « Construction nouvelle école », Attribution marché public maîtrise d'œuvre

Suite à l'ouverture des plis du projet « Maîtrise d'œuvre, construction nouvelle école », le mardi 23 Mai 2017, part la commission de procédure adaptée, 5 bureaux d'études ont répondu (procès verbal joint en annexe). Les sociétés sont convoqués le lundi 29 Mai à 17H30 pour faire le point.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'attribution du marché public « Maîtrise d'œuvre, construction nouvelle école » et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

3- Dotation territoriale 2018

Monsieur Damien ABAD, député de l'Ain et Président du Conseil départemental, nous informe d'un appel à projet 2018 pour lequel une aide au département serait sollicitée. Elle pourrait être d'un montant de 150 000 €. Monsieur le Maire propose le projet « Construction d'une nouvelle école » comme projet pouvant bénéficier de cette aide.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le projet pouvant bénéficier de la dotation territoriale 2018 et autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

4-Projet « Voirie 2017 »

Suite au vote du budget communal 2017, l'inscription du projet prévisionnel « Voirie 2017, 1 ère tranche », ayant pour objet la réfection et l'aménagement de trottoirs sur la route de Villars (PMR), dont la réalisation est prévue en juillet 2017, est à approuver. Une autorisation est également demandée afin de permettre à Monsieur le Maire de réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt d'environ 250 000 € concernant l'opération voirie 2017 dans sa totalité, de solliciter les éventuelles subventions et de lancer un appel d'offres public. Monsieur le Maire précise que ce projet est conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver l'inscription du projet prévisionnel « Voirie 2017, 1 ère tranche » au budget 2017, autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 250 000 € environs, ainsi que de solliciter les éventuelles subventions et de lancer un appel d'offres public.

5- Projet « Voirie 2017 », Attribution marché public de travaux, 1 ère tranche

Suite à l'ouverture des plis du projet « Voirie 2017, 1 ère tranche », le mardi 23 Mai 2017, part la commission de procédure adaptée, 3 entreprises ont répondues (Procès verbal joint en annexe). La commission propose la société Dannenmuller pour un montant de 60 483.25 € HT.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'attribution du marché public « Voirie 2017, 1 ère tranche » et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

6-Projet « Local technique »

Suite à la vente du terrain à Dynacité où se situait le local technique, la construction d'un nouveau local est à réaliser. Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet « Local technique » au budget 2017 où l'emplacement serait situé entre le cimetière et la mairie. Le plan de financement est à définir. 3 entreprises ont proposé un devis pour la construction et le montage du futur bâtiment.(Procès verbal joint en annexe). La commission de procédure adaptée propose la société « La Maison de l'élèveur » pour la fourniture du bâtiment à 19 362 € HT. Monsieur Jean François Morellet se propose de se charger de trouver une entreprise pour le terrassement et le montage.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver l'inscription du projet « Local technique » au budget 2017 », à se prononcer sur les devis, autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants et donner pouvoir à Monsieur Jean François Morellet pour trouver une entreprise pour le terrassement et le montage.

7-Budget Assainissement – Décision modificative N°1

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, les chapitres d'ordre entre section, 040 en investissement recette et le 042 en fonctionnement dépense, ne sont pas équilibrés. A ce jour le 040 est budgétisé d'un montant de 51 409.38 € et le 042 à 51 410 €. Afin de les équilibrer, un mouvement de crédit de 0.62 € est à réaliser entre le compte 6811/42 et le 022/022. Les chapitres 040 et 042 seront ainsi crédités tous deux de 51 409.38 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6811/042 Dotations aux amortissements / Fonc dépenses	0.62 €	
022/022 Dépenses imprévues / Fonct dépenses		0.62 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative.

c/ Questions diverses et informations

- **Eléctions complémentaires municipales** : Suite aux démissions de Monsieur Rousset Serge et Madame Colomb Nathalie en tant que conseillers municipaux, le nombre d'élus restant impose de nouvelles élections complémentaires. Le dépôt des candidatures aura lieu du 3 au 6 juillet 2017 et les élections se dérouleront le 23 et 30 Juillet 2017. Sous réserve de l'acceptation de Monsieur le Préfet. (Le pouvoir des décisions prises au conseil municipal reste inchangé jusqu'au jour des élections, pour les projets déjà en cours)
- **Elections législatives 2017**: Tour de garde à définir pour le 1 er tour du 11 Juin et le 2^{ème} tour du 18 Juin 2017.